MANIFESTE DU PARTI RADICAL ET DES ÉLUS RADICAUX 2022

L'Europe et la République pour Tous









Fervents défenseurs des valeurs démocratiques, sociales, environnementales et européennes, nous, Radicaux, voulons bâtir une République humaniste et solidaire.
Cette ambition portée par le Parti Radical depuis 120 ans reste d'actualité.

Le nouveau Manifeste Radical s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Élaboré par les militants et le millier d'élus locaux mobilisés sur l'ensemble du territoire, que je remercie, le Manifeste Radical 2022 **" L'Europe et la République pour tous "** est le fruit d'un travail collectif de trois ans qui défend 101 propositions.

Amené à s'enrichir continuellement, ce Manifeste avance de nombreuses propositions pour répondre aux enjeux d'actualités mais aussi aux défis de demain.

Nous réaffirmons haut et fort notre défense de la laïcité dont nous sommes les gardiens, nous voulons concilier urgence écologique, prospérité économique et justice sociale mais aussi rassembler largement pour bâtir une Europe fédérale.
Notre combat pour la décentralisation reste un de nos objectifs majeurs pour simplifier nos institutions mais également libérer nos collectivités locales avec toute la richesse que représente leur diversité.

Nous sommes, chez les Radicaux, des progressistes, des passeurs de valeurs, des amoureux du débat. Si 120 ans d'Histoire sont derrière nous, nos engagements et notre implication sont toujours aussi forts.

Ce Manifeste, à travers ses 101 propositions, est bien plus qu'un Manifeste politique, c'est un puissant appel à la République, à la modernité et au progrès.

Laurent HENART
Président du Parti Radical

I - Une Europe Fédérale

Le Parti Radical est convaincu que le fédéralisme européen doit s'appuyer sur un contrat social européen passé entre les citoyens de l'Union européenne et une gouvernance européenne fédérale plus démocratique et transparente. Le niveau européen ne doit pas s'occuper de tout, conformément au principe de subsidiarité, mais au contraire laisser les États gérer les enjeux régaliens nationaux et les Régions régler la vie quotidienne des administrés. Toutefois, certaines problématiques ne peuvent aujourd'hui être résolues qu'au niveau européen, voire au niveau mondial (environnement, sécurité, santé…).

Définir la volonté d'Europe fédérale

1 Pour une Europe au plus près des citoyens

L'Europe fédérale doit être l'Europe des citoyens et les Radicaux formulent plusieurs propositions en ce sens. Mais elle doit aussi devenir l'Europe des territoires. C'est pourquoi – dans le cadre fixé par les propositions radicales en matière de décentralisation réelle – l'Union européenne devra prendre acte des nouvelles répartitions de compétences entre les régions françaises et l'État. Nombre de nos voisins européens connaissent déjà des systèmes fédéraux ou régionalistes, et les Radicaux proposent donc que des liens institutionnels directs soient établis entre l'Europe et les Régions dans le cadre des compétences nouvelles qui leur seront dévolues.
L'État conservera certes également des liens directs avec l'Europe sur les questions relevant encore du niveau national, mais il ne devra plus interférer dans les relations entre les Régions et l'Europe sur les questions que la Constitution française ou la Loi auront réservées au niveau régional.
Ce lien Régions-Europe permettra de mieux garantir une mise en œuvre efficace des mesures européennes au niveau local et permettra aux régions de mieux peser dans l'élaboration des politiques européennes.

2 Mise en place d'une Europe de la Santé

À travers la mise en place d'une Europe de la Santé, le Parti Radical entend mutualiser au niveau européen l'essentiel de nos compétences en matière de santé afin de réaliser de fortes synergies et économies d'échelle.
Allant plus loin que la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui garantit un accès direct au système de santé public dans les États de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse, sans démarche préalable auprès de l'institution locale, le Parti Radical propose l'instauration d'un numéro de sécurité sociale européen. Au-delà de la récente création de la «Health Emergency Response Authority» (HERA) qui a vocation à renforcer la capacité de l'Union européenne (UE) à prévenir, détecter et contrer rapidement les prochaines crises sanitaires, en assurant le développement, l'approvisionnement, le stockage et la distribution des traitements, le Parti Radical propose la création d'une véritable Europe de la Santé chargée de définir et de piloter une politique cohérente et harmonisée du développement et de la mise en œuvre des soins en médecine prédictive, médecine préventive, médecine curative, médecine palliative, médecine de fin de vie et en phase agonique.

3 Une citoyenneté européenne prévalente

À ce jour, la citoyenneté européenne découle automatiquement de l'acquisition d'une citoyenneté dans un État membre. Ainsi, bien que peu d'européens aient conscience de leur double citoyenneté, et au-delà de campagnes d'informations et de sensibilisation indispensables concernant cet état de fait, les Radicaux souhaitent inverser ce lien de causalité. En effet, dans le cadre d'avancées vers un État fédéral, il semble important de se reconnaître avant tout européen avec la création d'une carte d'identité et d'un passeport européens. L'Union Européenne serait alors constituée d'européens de France, d'Allemagne, de Pologne…

Une Europe plus démocratique

4 Renforcer le rôle du Parlement européen

Accorder plus de pouvoirs à l'Union européenne implique nécessairement de renforcer les pouvoirs du Parlement. Seule Institution de l'Union élue au suffrage universel, le Parlement européen est un véritable gage démocratique et doit être, pour les Radicaux, le lieu de décision principal. Renforcer ses prérogatives avec plus d'autonomie et de moyens d'action, c'est renforcer la démocratie et donc la liberté.
Les pouvoirs du Parlement doivent d'abord être renforcés vis-à-vis de la Commission européenne grâce à l'élection du président de la Commission européenne par le Parlement européen ainsi que par une capacité, pour lui, de contrôler les décisions de la Commission.
De plus, renforcer le rôle du Parlement passe par un rééquilibrage vis-à-vis du Conseil, notamment dans le domaine budgétaire, par un pouvoir égal, que ce soit pour la fixation des recettes ou celle des dépenses.
Afin de mieux pouvoir retranscrire les aspirations des citoyens européens dont les parlementaires sont les

représentants, il convient de doter enfin le Parlement européen d'un pouvoir d'initiative législative.
Enfin, l'élection des parlementaires selon un scrutin proportionnel de listes transnationales permettrait de conforter l'ancrage des parlementaires dans le processus d'intégration européenne.

■ 5 Élection au suffrage universel direct du Président de l'Union Européenne

Même si cette élection relève du symbole, il est nécessaire que l'Union Européenne ait une légitimité populaire. C'est pourquoi les Radicaux souhaitent que le Président de l'Union européenne soit à terme élu au suffrage universel direct.
Pour garantir une prise de décision plus rapide et éviter les paralysies liées aux intérêts nationaux, la règle de l'unanimité doit disparaître et être remplacée par des règles de majorité plus ou moins qualifiée selon l'importance stratégique des sujets.
L'élection au suffrage universel direct du Président de l'Union permettrait aussi une plus grande implication citoyenne à la vie démocratique de l'Union.

■ 6 Accroître les pouvoirs du Comité des régions

Au-delà de ses 27 pays, l'Europe est constituée de ses régions avec toute la richesse que représente leur diversité. Donner plus de responsabilités aux collectivités locales, c'est donner plus de pouvoir à nos concitoyens qui peuvent influer plus facilement sur ces structures plus proches des réalités de leur quotidien.
L'Union européenne doit fixer les grands axes, être garante d'un haut niveau d'harmonisation mais doit laisser aux États membres et à leurs collectivités locales une marge de manœuvre pour les appliquer au mieux en fonction de la situation locale. Il est aussi nécessaire que les collectivités locales puissent jouer un rôle plus grand dans le processus législatif européen.
Les Radicaux veulent renforcer les moyens et les pouvoirs du Comité des Régions de l'Union européenne afin de lui permettre d'être un véritable organe représentant politiquement les collectivités locales européennes. En utilisant les moyens actuellement alloués au Comité Économique et Social Européen (EESC), cela renforcerait la place de l'Union dans les secteurs régaliens, et ce, sans impacter le budget des Institutions Européennes.

Une Europe plus forte sur le plan international

■ 7 Une diplomatie européenne unique

La construction européenne qui s'est imposée pour préserver la paix sur un continent ravagé, s'impose maintenant pour permettre à ce continent de conserver sa place dans le monde globalisé. Dans ce contexte, les enjeux sont clairs : rétablir notre souveraineté dans tous les secteurs stratégiques pour préserver notre modèle de valeurs et de droits.
Pour mieux se faire entendre, les États membres doivent accepter de ne plus parler que d'une seule voix : le Haut Représentant deviendrait alors un véritable ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne.
Dans chaque pays du monde, au lieu de conserver des dizaines d'ambassades et de consulats, nous devrions mutualiser les moyens pour que tous soient dans un même lieu et sous la responsabilité d'un diplomate européen directement nommé par le ministre des Affaires étrangères de l'UE.
Ainsi renforcée, notre diplomatie devrait pouvoir s'exprimer pleinement sur la scène internationale.

■ 8 Une véritable défense européenne

Au 1er janvier 2022, la France prend la présidence de l'Union Européenne. Dans un monde de plus en plus dégradé, l'Europe de la Défense est en souffrance.
L'Europe fait partie de l'ADN du Parti Radical et nous œuvrons pour sa souveraineté. Nous croyons au rôle de la France et de l'Europe dans le monde et réclamons l'instauration de règles loyales entre membres de l'OTAN.
Pour peser, l'Europe qui est un espace économique, doit devenir une puissance militaire et diplomatique à l'échelle des autres grandes puissances.
Nous exigeons que les Européens soient consultés au sujet du contrôle des armements. Nous souhaitons que l'Europe développe ses propres moyens militaires en complémentarité avec l'OTAN.
Dans cette perspective, nous souhaitons le renforcement des coopérations militaires, du renseignement, l'identification des capacités et des matériels des pays européens qui pourraient être partagés, comme la mutualisation des moyens opérationnels et des missions de sécurité.
Nous demandons également l'augmentation des efforts de recherche et développement. Nous saluons et encourageons l'action du fonds européen de Défense qui vise à la création d'une véritable base industrielle et technologique de Défense.
À court terme, l'Union devrait se doter d'une Force armée très rapidement projetable, et nous, Radicaux, demandons que l'engagement de cette force soit autorisé par le Parlement Européen.
Les pays européens doivent également se préparer à faire face ensemble aux batailles du futur, notamment aux attaques cyber et à la guerre de l'Espace.
L'Europe de la défense doit développer des synergies et nous proposons la mise en place d'un ERASMUS militaire d'un an dans la formation de tous les nouveaux militaires et pour ceux qui sont déjà entrés dans la carrière.

■ 9 Renforcer la solidarité internationale dans le domaine de l'accès à l'énergie comme prérequis pour tout développement humain

Aujourd'hui, l'accès à l'énergie est un prérequis de tout développement humain. Il donne accès

à l'eau, à la santé, à l'éducation et la formation, à l'autonomisation des femmes notamment dans les pays les moins avancés. En 2019 plus de 770 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'énergie et 2,6 milliards d'habitants de la planète continuaient à cuisiner au bois. L'Afrique est le continent qui émet le moins de CO_2 et qui est pourtant le plus impacté par le dérèglement climatique. Il convient de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité ayant pour objet d'accroître l'accès des plus fragiles à une énergie renouvelable et décarbonée. De même, la région méditerranéenne vit des drames humanitaires : immigration clandestine, catastrophes naturelles, alors que sa richesse culturelle et géographique fait d'elle un acteur majeur de la transition énergétique. La création d'une Communauté méditerranéenne des énergies renouvelables (CEMER) permettrait de mettre en place une véritable union énergétique, une coopération stable entre les pays œuvrant pour le développement des énergies vertes. La CEMER représente un enjeu de réalisme géopolitique, d'intérêt économique, social, écologique et de stabilité.

■ 10 Mettre en place un consortium international dont l'Europe serait moteur pour la recherche des énergies décarbonées de demain

Conscients que les bonnes pratiques écologiques ne pourront pas seules inverser la tendance destructrice actuelle, les Radicaux soutiennent qu'il faut ajouter à celles-ci l'innovation.
À l'image du consortium international mis en place en 1990 pour décoder l'ensemble du génome humain, nous proposons la création d'un consortium européen sur la recherche des solutions innovantes de demain (celles qui n'existent pas encore) pour une énergie réellement propre et une meilleure efficacité énergétique : « 1000 milliards pour les solutions de demain ».

Une Europe plus juste et plus intégrée à l'intérieur de ses frontières

■ 11 Instaurer une fiscalité européenne harmonisée

Remettre à plat la fiscalité des États et créer un « serpent fiscal européen ». Ce serpent fiscal permettra de fixer des seuils maximum et minimum en matière fiscale. L'écart entre ses plafonds et planchers se réduira progressivement afin de permettre graduellement une convergence totale de nos systèmes.
En effet, la fiscalité, notamment des entreprises, constitue pour certains États membres une arme de dumping qui agit à l'encontre des intérêts de l'Union européenne et fausse la concurrence entre les territoires européens. Elle fragilise la cohésion économique européenne et crée en outre les conditions des disparités sociales.

Cette harmonisation fiscale concernera ainsi d'abord la fiscalité des entreprises, puis la fiscalité immobilière et enfin la fiscalité des personnes.
Elle devra s'accompagner d'un système européen de péréquation afin d'assurer le financement des services publics.

■ 12 Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne

Les pays européens qui sont engagés dans la voie de la décarbonatation ne doivent pas être désavantagés par rapport aux pays qui ne font pas d'effort de réduction de leurs émissions de CO_2. Afin de préserver les conditions d'une vraie concurrence, il est nécessaire d'instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Europe et de prévoir un dispositif de détaxation pour les exportations de produits européens. Le dispositif présenté par la Commission européenne en juillet 2021 pour les importations d'engrais, d'acier, d'aluminium, d'électricité et de ciment doit être étendu aux produits manufacturés et le processus proposé doit être accéléré.

■ 13 Converger vers un régime social européen unifié

Afin de mieux prendre en compte les aspirations des citoyens européens à une Europe sociale, il est nécessaire d'impulser en Europe des réformes économiques globales. Il faut instituer un salaire minimum européen, correspondant au niveau de vie de chaque pays et créer un contrat de travail européen unique.
Les Radicaux insistent sur la nécessité de créer un « pôle emploi européen » pour fluidifier le marché du travail à l'échelle de l'Union et offrir de nouvelles opportunités aux demandeurs d'emploi.
De façon plus globale, il est primordial de créer un système fiscal et social européen harmonisé. Sinon on se prive d'un sentiment d'appartenance à un même ensemble politique. Cela passe notamment par une réforme des traités européens afin d'assurer une harmonisation automatique de nos droits du travail.

■ 14 Créer une police fédérale européenne

Faire d'Europol, aujourd'hui simple instance de coopération policière, une véritable police fédérale européenne ayant le pouvoir d'appréhender et de détenir des individus, ainsi que le pouvoir d'investigation sur l'ensemble du territoire communautaire, pour les crimes et délits les plus graves et nécessitant une répression transfrontalière.
Il faut aussi renforcer la coordination et l'intégration des services de lutte contre le terrorisme, qui doit aller du renseignement jusqu'à un Parquet européen aux compétences étendues. Cette police fédérale n'aura évidemment compétence que pour des crimes et délits limitativement énumérés et justifiant son intervention en complément des polices nationales.

■ 15 Instituer une politique commune des flux migratoires

Les Radicaux rappellent que l'immigration se doit d'être reconnue et soutenue comme un impératif éthique inséparable de la dignité humaine et de la nécessaire diversité culturelle qui nous enrichit et nous fait progresser. Toutefois, celle-ci doit être maîtrisée. Cela passe par une législation communautaire de l'accession au statut de résident ou de visiteur comme du droit d'asile, qui appelle un pacte d'intégration des réfugiés avec comme corollaire un contrôle strict de nos frontières extérieures et une immigration économique bien encadrée par des critères communs.

Dans la même veine, le Parti Radical préconise une politique d'acculturation européenne y compris les langues, le droit et l'employabilité, dès le premier contact avec les consulats pour l'obtention des visas ou dès l'instauration de la démarche de régularisation sur les territoires Européens en cas d'entrée dérogatoire ou non conforme. Parallèlement, le Parti Radical propose l'expulsion des étrangers appartenant ou faisant la promotion des mouvements terroristes. La France est une terre d'accueil, d'immigration, mais elle ne peut être une porte d'accès à l'Europe pour des personnes qui appellent profondément au rejet de notre modèle de société.

Enfin, face à la crise migratoire et pour lutter contre les tentations de repli identitaire, nous en appelons à tout(e)s les européen(ne)s pour que la fraternité s'applique avec générosité dans la recherche d'une solution humaniste. Pour être « Unie dans la diversité », l'Europe ne peut être que fraternelle. C'est pourquoi, le Parti Radical souhaite la création d'une e-citoyenneté européenne, sorte de fraternité 2.0 permettant un meilleur accueil et une meilleure intégration au sein de l'Union avant d'obtenir, en seconde intention, une citoyenneté d'un pays membre.

■ 16 Promouvoir un projet européen et international de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'Europe doit porter ce modèle économique d'avenir fondé sur les principes de démocratie interne, d'équité, de solidarité. Il existe aujourd'hui de nombreuses lois sur l'ESS votées dans un nombre croissant de pays, avec des modes de financement/investissement responsables et des modes propres de gestion. Se référant à l'économiste radical Thierry Jeantet, les Radicaux appellent à amplifier le développement de l'ESS à l'échelle nationale, européenne et internationale. Il est indispensable de rendre plus fortes les initiatives des sociétés civiles qui s'organisent sous forme d'ESS. Au-delà des réseaux internationaux existants mais peu structurés, il faut bâtir un véritable projet européen de l'ESS. Il s'agit d'accélérer leurs coopérations transfrontières (commerce équitable, économie circulaire, énergies renouvelables…), créer une plateforme adaptée de financements internationaux, des banques éthiques, faire évoluer les législations nationales pour harmoniser les normes, lancer une campagne de sensibilisation à l'ESS.

Une Europe pour tous les européens

■ 17 Renforcer l'Europe de la recherche et de l'innovation avec la création d'un Consortium Européen de la Recherche, de l'Innovation et de l'Industrialisation (CER2I)

Pour conserver notre souveraineté économique dans l'avenir, notamment dans certains domaines industriels stratégiques comme l'industrie ferroviaire, la constitution de grands groupes est la seule chance de maintenir une industrie européenne. Il s'agit d'avoir une vision stratégique et de se doter des moyens de la mettre en place. Pour ce faire, le Parti Radical s'attelle à la constitution d'un consortium européen de la recherche, de l'innovation, et de l'industrialisation. Ce consortium aura pour finalité de développer des fonds pour la Recherche et l'Innovation entre Régions Européennes pour faciliter la coopération européenne et rassembler des forces humaines et technologiques pour innover en Europe. Il devra aussi faciliter les interactions entre recherche publique/académique, les entreprises de biotechnologie et les industriels, financer l'innovation et l'industrialisation en Europe. Il fournira des moyens en termes de recherche et d'innovation mais aussi en termes juridiques et fiscaux afin d'interdire une concurrence déséquilibrée entre nos industriels européens respectueux de nos normes ainsi que de nos valeurs et certains de leurs compétiteurs subventionnés par leurs États ou ne respectant pas des règles minimales en matière d'environnement ou de Droits de l'Homme.

■ 18 Développer les réseaux européens de transport massifié (ferroviaire, fluvial et maritime)

Ce développement passe naturellement par le développement des politiques européennes d'investissement dans les infrastructures. L'exemple du Canal Seine Nord Europe est une illustration de ce que l'Union européenne peut permettre en la matière, avec le concours de l'État et des Régions.

Mais au-delà du développement matériel des infrastructures, une politique de consolidation des réseaux européens de transports massifiés doit voir le jour. Ces réseaux d'intérêt européens doivent être placés directement sous l'autorité de régulateurs européens qui reprendront pour ceux-ci les compétences des régulateurs nationaux, et assureront l'accès des opérateurs aux réseaux. Ces autorités de régulation européennes assureront aussi l'harmonisation des normes techniques.

Cela doit enfin permettre une politique européenne portuaire qui permettra de faciliter la complémentarité

entre les grands ports maritimes européens, plutôt que d'inciter à des pratiques concurrentielles parfois destructrices de valeur.
Toutes ces mesures doivent notamment permettre le développement du fret européen à faible émission de carbone et faciliter le transport trans-européen de passagers.

■ 19 Donner vie à l'Europe de la culture

Pour créer une union fédérale européenne, il faut assurer une harmonie des cultures et valeurs européennes. Si le socle commun est présent, - bien que l'on ne puisse que regarder avec soucis la montée des régimes anti-libéraux à l'Est - , il faut poursuivre la solidification de nos valeurs communes par la promotion de notre culture.

Les Radicaux proposent pour cela de renforcer la visibilité de l'Union dans les médias. Ils appellent à instaurer un week-end européen de la culture sur l'ensemble de nos médias et à les inciter à parler plus de l'Union. Les médias français doivent suivre l'exemple des autres pays voisins et diffuser les grands moments politiques européens comme le discours sur l'État de l'Union.
Ils souhaitent également instaurer un jour férié européen en la date du 9 mai afin de célébrer la construction européenne ainsi que la paix durable instaurée entre les pays du vieux continent grâce à elle.
Cette construction d'une culture européenne commune devra à plus long terme être renforcée par une carte européenne d'identité et une équipe européenne aux Jeux Olympiques notamment.

II - La République affirmée, démocratique et décentralisée

Face à la montée des violences, extrémismes et intégrismes, les Radicaux souhaitent consolider les piliers de la République aujourd'hui fragilisés. Ce nouveau contrat républicain passe par une refonte de notre organisation territoriale pour rapprocher le pouvoir des citoyens et ne laisser aucun territoire de côté qu'il s'agisse de quartiers délaissés en milieu urbain ou de territoires ruraux, par la réaffirmation de la Laïcité, de l'Ecole, de la Culture, thèmes chers aux Radicaux, indispensables pour retrouver notre cohésion nationale.

Une nouvelle République plus accessible pour tous

■ 20 Un retour au septennat non renouvelable

Alors que la IVème République a été marquée par une instabilité parlementaire qui fut à l'origine de son impopularité, les institutions de la Vème République consacrent le rôle central du Président de la République, chef de l'État, des armées mais bien souvent également chef de la majorité « présidentielle » à l'Assemblée Nationale.
La fin du septennat pour l'instauration du quinquennat, et la concomitance des élections présidentielles et législatives ont encore renforcé ce phénomène. Dès lors, la question de la séparation des pouvoirs se pose et l'on voit bien actuellement toute la difficulté pour les députés de la majorité d'exercer leur indépendance vis-à-vis de l'Exécutif, ce qui n'est pas le cas du Sénat qui peut rassembler de « larges majorités d'idées », constituer un véritable contre-pouvoir et effectuer, le plus souvent, sur des textes d'intérêt général, une modération ou une régulation.

Dès 2014, le groupe RDSE au Sénat présentait une proposition de loi constitutionnelle pour rétablir à sept ans la durée du mandat présidentiel. Il proposait également d'interdire l'exercice de deux mandats présidentiels consécutifs.
Instaurer un septennat non renouvelable, permettrait non seulement de trouver un équilibre entre la fonction de Président de la République et les missions de Premier Ministre mais également de rétablir un véritable bicamérisme.
Le retour au septennat, non renouvelable, dans un contexte politique difficile, serait une mesure salutaire. Il est en effet nécessaire de ne pas accentuer la confusion entre les deux enjeux électoraux et de rétablir pleinement le statut du Parlement. Par ailleurs, le septennat remettra le Président à sa place naturelle de garant de la continuité de l'État.
Notre République, s'engageant résolument dans la voie de la modernité changerait alors radicalement de nature.

■ 21 Instituer la proportionnelle pour l'élection de l'Assemblée nationale

Décrédibilisée depuis l'inversion du calendrier électoral, l'Assemblée nationale ne dispose plus aujourd'hui de l'indépendance requise pour lui permettre d'exercer effectivement ses missions de vote de la loi et de contrôle de l'action du gouvernement.
Pour renforcer son indépendance dans tous les départements disposant d'au moins 5 députés, le Parti Radical propose de faire élire les députés à la proportionnelle intégrale au niveau départemental afin d'assurer la représentation de toutes les sensibilités politiques tout en conservant la stabilité démocratique.

Ce mode d'élection permettra de ramener vers les urnes les citoyens, persuadés que leur vote ne compte pas dans le système majoritaire actuel.
Par ailleurs, les Radicaux appellent, dans ce souci de renforcement de la crédibilité et d'indépendance des députés, à dissocier les élections législatives et présidentielle.

22 Décentralisation constitutionnelle réelle avec la pleine autonomie fiscale et budgétaire des collectivités

La France doit réviser sa Constitution pour opérer sa mutation vers un État véritablement décentralisé. La centralisation parisienne est inefficace et le niveau national est à bout de souffle. Pourtant, partout, l'État central bride les territoires. Seules les fonctions régaliennes et la péréquation nationale des territoires doivent rester au niveau de l'État.
La Constitution doit conférer et garantir aux Régions leur pleine et entière autonomie quant aux compétences qui leur sont dévolues sur leur territoire. Cette autonomie doit notamment être organisationnelle : la décentralisation ne peut pas être la même partout, sans discernement, en milieu rural et dans les grandes métropoles.
La décentralisation constitutionnelle de la France passera par une grande liberté d'organisation des territoires, un renforcement de leurs compétences, notamment dans le secteur de la santé, mais ne doit pas entraver la nécessaire péréquation pour les territoires qui en ont besoin. L'intervention de l'État doit être possible lorsqu'elle est utile et doit s'effacer lorsque les territoires ont la capacité d'assurer les services publics et l'aménagement.
C'est en fait l'application du principe de subsidiarité européen appliqué au niveau national.
Cette autonomie doit aussi être fiscale et budgétaire. L'État sur-administré et surendetté ne doit plus faire peser la rigueur budgétaire sur les collectivités territoriales : on ne maigrit pas en affamant les autres ! Les collectivités locales doivent disposer d'une large liberté fiscale et financière, dans le respect des plafonds fixés au niveau national.

23 Favoriser les fusions de communes : objectif 10.000 communes

Nous souhaitons encourager les rapprochements et la fusion de communes. Attachés à leurs territoires, les Radicaux ont cependant conscience que notre spécificité au sein de l'Europe reste trop souvent un handicap et un facteur d'isolement et proposent :

- La convergence des communes avec les unités urbaines et celle des intercommunalités avec les bassins de vie,
- Une grande loi communale pour inciter les communes à formuler des propositions de rapprochement correspondant à des réalités géographiques,
- Une plus grande utilisation des référendums,
- Des incitations financières pérennes sur plusieurs années. L'objectif doit être d'avoir moins de dix mille communes en France à l'horizon 2030, car si le modèle communal doit être réaffirmé, il doit l'être à une échelle pertinente permettant d'offrir aux administrés les services publics essentiels et de qualité.

24 Relancer un plan massif et global dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'état et les collectivités doivent poursuivre la mise en place des plans de rénovation urbaine mais en insistant sur deux points :

- Une politique de peuplement : les grands quartiers d'habitat social proposent presque toujours les loyers les plus bas qui attirent, eux-mêmes, les populations les plus fragiles. Il faut donc casser cette spirale en mettant en place de nouvelles politiques de loyers en matière d'habitat social.
- Une diversification de l'habitat : dans les quartiers en rénovation, il faut introduire de l'accession sociale à la propriété, de l'habitat participatif, du logement libre.

25 Accorder aux collectivités d'Outre-Mer un droit à la différenciation et à l'expérimentation

Les Radicaux saluent les progrès contenus dans la loi « 3DS » s'agissant de l'Outre-Mer. Ils proposent d'aller plus loin et de faire de nos territoires d'Outre-mer un exemple pour la métropole selon le triptyque : Renforcer, prévoir, valoriser.

- Renforcer la continuité territoriale en développant les services/guichets administratifs, facilitant les déplacements des citoyens hexagone/territoire Outre-mer, en protégeant ces territoires plus exposés que les autres ;
- Prévoir dans le cadre de l'acte 4 de la décentralisation, proposé au point 21 du présent Manifeste, l'engagement de libres administrations plus autonomes, en adaptant le droit au contexte des territoires, en facilitant les échanges de proximité ;
- Valoriser les projets ressources, l'Outre-mer, des voies d'avenir pour la France : secteur maritime et recherche, création de zones franches encadrées, tourisme, biodiversité et environnement.

26 Permettre de nouveaux moyens de voter (vote électronique & vote par correspondance)

L'abstention aura été le grand vainqueur de tous les derniers scrutins. Ce phénomène, par sa constance et son ampleur, dépasse largement les événements sanitaires de ces dernières années. Il dépasse aussi les explications contextuelles ou liées à l'offre politique.

Les modalités de vote doivent entrer dans le 21e siècle et c'est toute la démocratie qui en sera renforcée.
Comment la démocratie peut-elle encore passer par le dépôt d'un morceau de papier dans une boite, à une époque où tous les actes de la vie, mêmes les plus importants, comme la contribution à l'impôt ou la médecine, sont numérisés ? Alors même que l'époque actuelle, toutes générations confondues, induit une intense vie sociale numérique, il nous faut concevoir une démocratie moderne.
Le vote par correspondance numérique doit devenir possible afin de permettre la participation la plus large aux différentes échéances locales et nationales. Ce vote numérique par correspondance permettra aux plus jeunes de retrouver – virtuellement – la voie des urnes, aux plus âgés de conserver leur statut de citoyen de plein exercice sans prendre de risque pour leur vie en période de pandémie, et redonnera le goût du vote aux abstentionnistes majoritaires dans notre pays.
En outre, cela générera de substantielles économies quant à l'organisation des élections, le bénévolat de certains citoyens engagés masquant le coût démesuré de la démocratie de papier.

Une République de la santé et du sport pour tous

■ 27 Prévoir l'acte 4 de la décentralisation, notamment par la régionalisation des politiques de la santé

Le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à diverses mesures de simplification de l'action politique locale prévoit que les collectivités pourront financer des établissements de santé ou recruter du personnel soignant pour leurs centres de santé ou encore, qu'à côté du préfet de région, le président du conseil régional coprésidera le conseil d'administration de l'agence régionale de santé (ARS). Dans ce cadre, le Parti Radical est particulièrement vigilant sur la question des compétences de santé : régionalisation de l'organisation de l'offre de soins, débureaucratisation et amélioration de la compétence des acteurs des agences régionales de santé, mise en place de contrats régionaux de santé plus politiques que les projets régionaux de santé (PRS) actuels. La gouvernance de la santé doit aussi mieux associer les professionnels médicaux et paramédicaux.

■ 28 Favoriser l'installation des professionnels de santé dans les zones rurales

Pour favoriser l'installation des professionnels de santé dans les zones désertées, le Parti Radical considère, s'agissant d'un problème multifactoriel, qu'il convient de proposer un bouquet de mesures comportant au minimum des loyers bas dans des logements vacants, la gratuité des locaux professionnels, le financement des études par la région en contrepartie d'un engagement à exercer sur le territoire pendant 5 ans, voire le salariat dans les zones concernées. Le Parti Radical propose également la mise en place d'une incitation financière en zones de faible densité médicale (rémunération incitative de la communauté professionnelle territoriale de santé – CTPS) avec réévaluation périodique du dispositif. Il convient aussi de faciliter la collaboration des structures médico-sociales sur des projets émergents, comme le numérique, dans un esprit de transversalité avec les différentes orientations politiques locales. Une attention particulière doit enfin être portée sur la démographie médicale. Si ces mesures ne suffisent pas, il conviendra d'envisager des mesures plus contraignantes afin d'assurer une présence médicale suffisante dans les zones rurales. Le rôle du Département dans le domaine de la santé doit être réaffirmé dans ces territoires et notamment en mettant l'accent sur les spécificités du secteur médico-social dans la ruralité.

■ 29 Garantir l'accès pour tous à la santé en développant les soins numériques et à distance.

S'ils ne sont pas la panacée, les soins numériques et à distance ouvrent de nouveaux champs d'application dans la prise en charge des patients. Ils autorisent de repenser une nouvelle organisation du système (Téléconsultations intégrées dans la formation des soignants, Santé Numérique). Cette organisation, pivot d'un nouvel équilibre sanitaire doit associer les concepts de médecine Prédictive/Préventive/Curative/Palliative/Fin de Vie, ou encore proposer de nouveaux acteurs non soignants ou compétences/spécialisations nouvelles (producteurs et exploitants de données aux côtés des professions de santé, profession d'assistant numérique Santé…).

■ 30 Création de la fonction d'Auxiliaire Numérique de Santé (ANS)

Le Parti Radical insiste sur la création de la fonction d'Auxiliaire Numérique de Santé (ANS) en charge d'assister les patients et le corps soignant. Les formations à l'exercice d'ANS seront mises en place par chaque Région, en fonction des besoins du territoire.
L'ANS pourra se déplacer chez les patients pour installer, assister et contrôler des outils numériques santé (montre connectée, système d'alarme santé, domotique santé…).
L'ANS assurera aussi un support logistique et opérationnel auprès du corps médical et des patients dans le cadre des activités de télémédecine.

■ 31 Mise à disposition dans chaque maison de santé, dans chaque pharmacie et dans chaque commune, si les deux premiers sont absents, d'un espace public de télémédecine

Pour assurer une couverture sanitaire numérique pour chaque citoyen dans tous les territoires, le Parti Radical compte s'atteler à la mise à disposition dans chaque maison de santé, dans chaque pharmacie et dans chaque commune, si les deux premiers sont absents, d'un espace public de télémédecine.
Ces espaces de télémédecine réduiront l'engorgement des urgences, et pourront faciliter les échanges entre généralistes et spécialistes au profit de leurs patients.

■ 32 Repenser la mobilité dans l'accès aux soins

Pour repenser la mobilité dans l'accès aux soins, le Parti Radical entend s'appuyer sur la conception universelle qui consiste à mettre en œuvre les conditions d'accès communs d'une prestation pour réaliser la participation sociale de chacun. Elle va au-delà de l'accessibilité. En prenant en compte les besoins des plus vulnérables, la conception universelle est une nécessité pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance, tout en constituant un confort pour tous. Cette approche peut déboucher sur des concepts plus élargis que le simple « co-voiturage » comme par exemple le « go-voiturage » qui propose d'utiliser les heures d'apprentissage à la conduite automobile en milieu rural pour acheminer une personne isolée à sa consultation ou lui livrer le contenu de son ordonnance délivrée par le pharmacien du territoire.

Enfin, la collaboration dans l'exercice du service public de la santé entre le secteur public et le secteur privé doit être renforcée.

■ 33 Créer 200 centres et maisons de santé supplémentaires, dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

En raison des écarts importants constatés en terme d'état de santé et d'offre de soins dans les quartiers prioritaires (QPV), soit par rapport à la moyenne nationale soit par rapport à leurs propres agglomérations, le Parti Radical recommande la création de 200 centres et maisons de santé supplémentaires pour renforcer le dépistage et proposer les soins dentaires, de surpoids ou d'obésité adaptés, ou encore traiter les troubles du langage chez les enfants d'une part, améliorer l'accès aux parcours de soins adéquats pour les adultes d'autre part. Ces mesures diminueraient les recours trop fréquents aux urgences hospitalières ou chez les généralistes, mais élargiraient les visites, trop rares, chez les spécialistes, pour cette population vulnérable.

■ 34 Assurer une meilleure certification et une meilleure rémunération des intervenants à domicile

Afin d'assurer une meilleure attractivité des métiers regroupant les intervenants à domicile, le Parti Radical souhaite, au-delà de la stricte revalorisation salariale, mettre en œuvre des formations ciblées, plus étendues et complètes spécifiques au champ médico-social, qui ne doit pas être confondu avec le champ sanitaire, et enfin, des certifications attribuées par une autorité nationale ou mieux, européenne.

■ 35 Créer un observatoire des inégalités du sport

Parce que le sport est une composante du développement humain, il est essentiel de promouvoir et transmettre les valeurs citoyennes par la pratique du sport et de permettre aux jeunes l'accès à la pratique sportive. Le sport ne peut rester à la disposition du seul secteur marchand, d'initiative privée ou communautaire. Il est un bien public. Cette ambition doit être défendue sans défection.

■ 36 Inscrire dans la durée les crédits pour la création et la réhabilitation des installations et équipements sportifs

Si les Radicaux se félicitent de l'annonce faite par le Président de la République le 14 octobre 2021 d'un plan triennal de 250 millions pour la construction de 5000 installations sportives, ils souhaitent aussi que l'accent soit mis sur la réhabilitation des installations déjà existantes et pour certaines laissées sans entretien, notamment dans les QPV. Enfin, les Radicaux considèrent, qu'au même titre que l'éducation, la politique sportive doit s'inscrire dans la durée et ne plus être obligée de faire l'objet de plan de rattrapage uniquement à l'aune de grands évènements sportifs comme les jeux olympiques.

La laïcité pilier fondamental de la République

■ 37 Soutenir et contrôler l'obligation de signer le contrat d'engagement républicain pour toute association prétendant à un financement public

Suite à la loi 2021-1109 du 24 août 2021 qui a créé à son article 12 et suivants le contrat d'engagement républicain pour toutes les « associations loi 1901 » prétendant à un financement public, les Radicaux souhaitent que chaque préfecture se dote d'un délégué préfectoral dédié au contrôle aléatoire de ce contrat au sein desdites associations.

■ 38 Assurer la neutralité religieuse des accompagnants de sorties scolaires par l'instauration d'une lettre de mission en début d'année scolaire

Les accompagnants des sorties scolaires sont, de fait, des collaborateurs occasionnels et bénévoles

du service public d'éducation. Ils bénéficient à ce titre, le cas échéant, de la protection fonctionnelle accordée aux fonctionnaires.
Par ailleurs, du fait de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, « l'État [se doit de protéger] la liberté de conscience des élèves [de toute] pression sur les croyances des élèves [et de toute] tentatives d'endoctrinement [dans les locaux scolaires], à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement. » dont les sorties scolaires font partie.
En conséquence, la jurisprudence doit évoluer pour prendre en compte cette législation nouvelle. La signature d'une lettre de mission entre les citoyens volontaires pour accompagner ces sorties et les autorités éducatives locales pourraient être le cadre approprié à cette mise en œuvre.

■ 39 Faire de la rue un espace laïc protégé en interdisant les prières de rue

Si les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte sont possibles sous réserve de l'autorisation des autorités locales, les réunions pour la célébration d'un culte doivent être tenues dans les locaux cultuels. Conformément à l'article 6 de la loi du 30 juin 1881, elles ne peuvent être tenues sur la voie publique.
En conséquence, l'État se doit d'appliquer cette législation séculaire en réprimant les prières organisées illégalement sur la voie publique.

■ 40 Renforcer et professionnaliser la formation sur la laïcité pour les étrangers en situation régulière qui s'engagent dans un contrat d'intégration républicaine

Le concept de laïcité est une spécificité française dont la maîtrise est indispensable à toute personne ayant le projet de s'intégrer dans notre République car elle est le garant de notre unité nationale future.
Ce concept revêt une dimension juridique mais aussi une dimension culturelle qui doivent être, toutes les deux, présentées aux personnes en formation.
En conséquence, les intervenants chargés de cet enseignement devront avoir été formés et agréés par les autorités administratives organisatrices de la formation.

■ 41 Ajouter le principe de laïcité à notre devise nationale

La laïcité est l'un des piliers fondamentaux de notre République. En France, notre modèle laïque unique au monde est matérialisé par une loi de stricte séparation des Églises et de l'État, adoptée le 9 décembre 1905.
La laïcité et son respect ne passent pas par une réforme de la loi de 1905, mais par son application sans concession et notamment par la police des cultes.
Nathalie Delattre, secrétaire générale de notre Parti et vice-présidente du Sénat, est à l'origine d'une proposition de loi constitutionnelle visant à ajouter la laïcité à notre devise nationale.
Garante des valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, la laïcité est d'ores et déjà inscrite comme un principe constitutionnel mais cet acte symbolique viendrait conforter notre identité laïque sur laquelle reposent nos préceptes démocratiques.

■ 42 Instaurer une journée nationale de la laïcité

La laïcité permet à tout citoyen français de jouir de la liberté de croire ou de ne pas croire, d'une liberté de conscience et d'expression et de pratiquer son culte quel qu'il soit.
En France, la loi de stricte séparation des Églises et de l'État, issue des travaux du Parti Radical, adoptée le 9 décembre 1905, a permis d'acter la primauté des lois de la République sur toutes les religions susceptibles d'imposer leur vision de la société et d'influencer l'éducation de nos enfants.
Aujourd'hui, notre principe laïque se trouve fragilisé par certaines dérives religieuses, mais aussi sectaires et communautaristes.
Dans un tel contexte, dans l'attente de l'adjonction de la laïcité à notre devise républicaine, le Parti Radical propose d'instaurer sans attendre une journée nationale de la laïcité qui permettra à nos concitoyens de manifester leur attachement à ce bien commun.

L'éducation et la formation au cœur de la République (Éducation, enseignement supérieur, formation, recherche)

■ 43 Supprimer le Baccalauréat général dans sa forme actuelle et le remplacer par les examens d'entrée dans l'enseignement supérieur

Alors qu'il était prévu qu'il soit attribué avec 40 % de contrôle continu, le baccalauréat a été attribué en contrôle continu à 100 % en 2020 et à 82 % en 2021. La crédibilité de cet examen souffre aussi du fait que l'affectation dans l'enseignement supérieur soit connue avant même le début des épreuves terminales. Le baccalauréat, porteur d'une forte charge symbolique, doit rester le premier grade universitaire mais le Parti Radical propose qu'il soit dorénavant attribué à tout étudiant admis dans l'enseignement supérieur sur la base de son dossier d'affectation ou d'un examen d'admission organisé par l'établissement où il souhaite être admis. Le contrôle continu du lycée général donnera lieu à un certificat d'études secondaires. Le Parti Radical propose aussi le remplacement de Parcours Sup.

■ 44 Enseigner les principes de laïcité dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité, ainsi qu'une formation initiale et continue à l'ensemble des membres de la communauté éducative

La maîtrise du concept de laïcité est indispensable car elle est garante de notre unité nationale. Elle doit être enseignée à nos jeunes concitoyens de façon

vivante, variée, ludique dans les jeunes années, dans une progression qui s'étale tout au long de la scolarité obligatoire. Le Parti Radical propose que cette progression figure désormais dans les projets d'école et d'établissement, de façon concertée sur un même territoire au sein de parcours citoyens articulés et cohérents de la maternelle au lycée et dont la journée nationale de la laïcité constituerait, chaque année, le temps fort. Parallèlement, le Parti Radical demande que ces notions figurent dans les programmes de formation initiale et continue des agents du service public et notamment ceux en contact direct avec les élèves : enseignants et assimilés, bien sûr, mais aussi assistants d'éducation (AED), accompagnateurs des élèves en situation de handicap (AESH), adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), animateurs et intervenants des temps périscolaires, etc.

■ 45 Doubler le taux d'encadrement de toutes les classes de maternelle en éducation prioritaire renforcée (REP+)

La lutte contre les inégalités socio-culturelles dès le plus jeune âge sera la clef de la restauration de l'efficacité de notre système éducatif et de la maîtrise des compétences et connaissances du socle commun par un plus grand nombre de nos jeunes concitoyens.
Dans cette perspective, après le dédoublement des classes de CP et de CE1, le Parti Radical demande le doublement du taux d'encadrement des classes maternelles en REP+, afin de permettre une augmentation substantielle des interactions entre élève et enseignant.

■ 46 Relancer les dispositifs « passerelle » avant l'entrée en maternelle

L'instauration de la scolarité obligatoire à 3 ans est un indéniable progrès pour lutter contre les inégalités. Cependant, elle renforce la rupture pour les enfants qui ne sont pas accueillis préalablement dans une structure collective (crèche, section de tout-petits, etc.). En conséquence, le Parti Radical souhaite que pour compléter cette mesure, les territoires soient aidés et encouragés pour mettre en œuvre des dispositifs « passerelle » avant l'entrée à l'école maternelle dont la vocation sera de créer les conditions d'une première socialisation, de favoriser une séparation progressive avec la famille et de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale.

■ 47 Faire des restaurants scolaires des espaces de consommation écoresponsables et généraliser les petits-déjeuners à l'école

Les restaurants scolaires sont un bien commun, essentiel au développement des enfants. En complément de l'école, ces lieux de partage sensibilisent notre jeunesse aux enjeux alimentaires des années à venir où les habitudes alimentaires sont appelées à évoluer.
A la suite de la radicale Cécile Brunschvicg, première femme membre d'un gouvernement à avoir demandé la création de « cantines scolaires », les Radicaux proposent de faire évoluer la restauration scolaire pour sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux. Cela permettra également de rendre ces lieux, sources aujourd'hui de beaucoup de gaspillage, plus compatibles avec un modèle écologique global de la société.
Les Radicaux appellent ainsi à généraliser dans les lieux scolaires le compostage des déchets organiques. Alors que, selon une étude de l'ADEME de 2018, une cantine scolaire jette en moyenne 44 kilos de nourriture à chaque service, les Radicaux proposent d'associer la jeunesse à la réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Cela passe par la mise en place de pesées ainsi que par la participation des élèves à l'élaboration des menus. Le Parti Radical propose enfin de généraliser les petits-déjeuners à l'école.

■ 48 Créer 500 maisons écologiques éducatives réparties sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser à l'écologie active dès le plus jeune âge

Résolument interdisciplinaires, les maisons écologiques éducatives sont un lieu de formation, d'information, d'échanges et d'accompagnement.
La sensibilisation à l'environnement doit se faire le plus tôt possible. En complément des actions réalisées dans le cadre familial ou à l'école, les enfants, dès le plus jeune âge, trouveront dans ces maisons écologiques éducatives des formations à l'écologie pour devenir acteurs de la transition écologique.
Au-delà de la prise de conscience pour l'Homme de préserver le vivant sous toutes ses formes, l'accent sera mis sur l'élaboration de bonnes pratiques au quotidien, sur l'éducation à l'alimentation et à la santé, sur l'expérimentation et l'échange d'expériences.
Ces maisons écologiques éducatives ne seront pas limitées à la formation des jeunes mais seront aussi des lieux de formation tout au long de la vie, permettant à chacun de s'impliquer personnellement dans le succès de la transition écologique.

■ 49 Créer un appel à projet annuel dans les lycées sur les valeurs de la République

En complément des propositions relatives à l'instauration d'une journée nationale de la laïcité et de formation à la laïcité tout au long de la scolarité obligatoire, le Parti Radical propose qu'un appel à projet national soit instauré en direction des lycées afin de valoriser les initiatives prises, notamment dans le cadre de la journée de la laïcité. Une labellisation des parcours citoyens territoriaux les plus remarquables pourrait aussi être envisagée.

50 Faciliter l'intégration des étudiants à l'Université en investissant et en déployant des classes L0

En cohérence avec sa proposition d'instaurer un examen d'entrée dans l'enseignement supérieur, le Parti Radical souhaite que les étudiants qui n'auraient pas obtenu d'affectation à la sortie du lycée puissent, plutôt que de redoubler en lycée, être accueillis dans l'enseignement supérieur dans le cadre d'une propédeutique, dite « L0 », afin de combler leurs lacunes et de renforcer leur potentiel avant d'entamer le cycle de la licence.

51 Initier un « Plan Marshall » pour l'apprentissage et l'enseignement professionnel

À l'instar des propositions contenues dans le rapport sénatorial « Enseignement agricole : l'urgence d'une transition politique », élaboré à l'initiative du groupe « Rassemblement démocratique et social européen » (RDSE) et de notre secrétaire générale, vice-présidente du Sénat, Nathalie Delattre, qui en était la rapporteure, le Parti Radical demande l'instauration d'un véritable « plan Marshall » pour l'apprentissage et l'enseignement professionnel. La finalité de ce plan serait l'amélioration sensible des compétences effectivement maîtrisées par les diplômés de niveau 3 (CAP, BEP) et 4 (Baccalauréat) reposant sur :

- L'extension, voire la généralisation, de l'apprentissage pour les formations professionnelles sous statut scolaire
- Le transfert de la tutelle de ces formations professionnelles, des personnels et des crédits afférents, du ministère de l'Éducation nationale aux ministères de tutelle des champs professionnels concernés
- L'instauration d'un cadre d'emploi national assurant l'égalité entre les différentes carrières enseignantes
- Conséquemment, le transfert du recrutement de ces formations aux ministères de tutelle
- Une implication accrue des régions et des instances consulaires dans le pilotage de ces formations
- L'instauration de la liberté d'orientation pour les élèves et leurs familles par la suppression du palier d'orientation à l'issue de la classe de troisième.

Enfin l'école doit davantage s'ouvrir au monde extérieur. Le Parti Radical propose que chaque jeune passe au moins un diplôme en alternance entre le lycée et le supérieur.

52 Insertion de temps professionnel plus important dans le cursus universitaire

Pour consolider les compétences des étudiants, le Parti Radical souhaite une augmentation sensible du nombre et de la durée des périodes de stage de façon à leur permettre de construire une cohérence entre pratique de terrain et apports théoriques.

53 Proposer un stage ou un semestre d'enseignement théorique obligatoire au sein de l'UE en fin de 3e année de licence

Dans la droite ligne de la proposition précédente et afin de conforter la construction européenne, le Parti Radical souhaite qu'une des périodes de 3e année de licence se déroule dans un pays de l'Union européenne, soit sous forme de stage pratique, soit sous forme de modules d'enseignement.

La Culture, lien essentiel entre tous

54 Culture et identité nationale

Aborder les thèmes de la Culture, du Patrimoine et de la Francophonie au travers d'un « manifeste » pour la France induit également d'aborder le sujet très controversé de l'identité nationale.
C'est pourquoi, les Radicaux, persuadés que la perception de cette identité nationale, et donc culturelle, vaut mieux qu'un débat polémique uniquement axé sur les règles d'accueil des populations étrangères, en appellent à l'organisation d'un « Grenelle de l'identité nationale et européenne » dont la culture serait le pilier fondamental.
Le premier axe de ce « Grenelle » pourrait être celui « de la Culture dès le plus jeune âge ». En effet, si depuis 2015, de l'école au lycée, les élèves suivent un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), cette ambition s'avère néanmoins difficile à réaliser dans un cadre scolaire « ordinaire » au regard des moyens à mettre en œuvre et à la difficulté d'établir une programmation pluriannuelle des rencontres et pratiques artistiques.
Les Radicaux proposent donc que l'élaboration de cette éducation culturelle, qui participe de notre identité nationale, se fasse dans le cadre d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle articulant les actions proposées par les écoles et les collèges d'un même territoire.
Par ailleurs, pour un égal accès des jeunes à la Culture, le Parti Radical demande d'étendre l'accès au « Pass Culture » aux jeunes français de l'étranger. Ce « Pass » permettrait de bénéficier, dès l'âge de 18 ans, de 300 euros pendant 24 mois, pour découvrir les œuvres culturelles de proximité. Cette proposition représente avant tout un devoir d'égalité mais également une chance pour le rayonnement de la culture française, dont les jeunes seraient les ambassadeurs.

55 Un patrimoine à partager

Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique ou historique certaine et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association…) soit à une entité publique (commune, département, région, pays).

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés et que nous devons transmettre – intact ou augmenté – aux générations futures ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain.

Parmi de nombreuses mesures pour atteindre ces objectifs, le Parti Radical préconise de :

- Faire financer une partie de l'entretien du patrimoine par le secteur du tourisme (utilisateurs/payeurs)
- Encourager une tarification plus flexible pour les musées et monuments historiques
- Inscrire l'histoire de l'art au sein des programmes de l'éducation nationale, patrimoine de demain.

Le Parti Radical souhaite aussi abroger, sous conditions, l'inaliénabilité des biens de l'État et que le revenu de la vente d'un bien soit exclusivement affecté à l'acquisition de nouvelles œuvres.

- Il fait accélérer le rythme de la numérisation du patrimoine immatériel
- Il fait entretenir le savoir-faire des outils de production présents sur notre territoire et facilite leur mise à disposition à de jeunes créateurs.

56 La francophonie

La France, c'est une géographie, une histoire, un idéal, un rêve mais aussi une langue. Le Français est à la fois notre souffle et notre ADN. C'est aussi une mémoire, une façon de décrire et dire le monde, un lien central de transmission.

Notre langue s'est ciselée en accompagnant notre histoire et reste l'un des vecteurs majeurs de l'influence que notre pays peut continuer à véhiculer. C'est pourquoi le Parti Radical souhaite instaurer une protection accrue de notre langue, en alliant modernité et tradition et permettre l'évolution de la langue sans tomber dans les travers récents de l'écriture inclusive. Il s'inscrit en faux contre ceux qui veulent la déformer. Notre belle langue n'est en concurrence ni avec l'anglais ni avec le chinois, l'espagnol ou tout autre langue, et elle n'empêche en rien le développement des langues régionales que l'on se doit de soutenir. Il exige une vigilance accrue quant à l'obligation de l'utilisation du français par nos ministres, ambassadeurs et représentants de la France, lors de leur prise de parole dans les enceintes et organisations internationales. Le Français reste plus que jamais une langue diplomatique et constitue un instrument géopolitique majeur. Aujourd'hui, 3.5 millions de Français sont établis à l'étranger. Véritables acteurs du rayonnement de la France à l'International, ils représentent un atout primordial du développement de la Francophonie à l'étranger.

Le Parti Radical demande également l'augmentation des moyens financiers et humains dévolus à la francophonie, grâce aux subventions attribuées aux divers Centres culturels français et Alliances françaises à l'étranger et l'arrêt de leur fermeture. Il demande aussi le recentrage de l'OIF sur les missions de promotion de la langue française dans le monde.

Enfin, la langue française est devenue un nouvel enjeu de management dans les entreprises et un critère de sélection prioritaire sur l'anglais, car un mauvais français dégrade l'image de l'entreprise. Nous demandons donc que la possibilité soit donnée aux salariés qui le souhaitent de participer à des stages de français, stages cofinancés notamment par les structures locales (municipales, départementales ou régionales). La promotion du français dans les entreprises françaises dans le monde doit aussi être assurée.

III - Une liberté citoyenne dans une société équitable

Les Radicaux, inventeurs et défenseurs des droits et des libertés depuis 120 ans, continuent de mener le combat pour garantir l'égalité des chances de chacune et de chacun, renforcer le rôle des citoyens dans une démocratie plus participative, œuvrer à une société inclusive et protectrice, oser des droits nouveaux au nom de nos valeurs humanistes.

Une République des libertés et de l'égalité pour tous

57 Généraliser et renforcer les conseils citoyens

Il s'agit de soutenir puis consolider une gouvernance citoyenne de la vie des Quartiers Prioritaires de la Ville (Politique de la Ville) qui soit plus proche des habitants et usagers, plus en lien avec les spécificités, ressources et développement de ces territoires, plus efficiente dans les réponses apportées par des expérimentations et le déploiement d'actions dans le cadre des programmes relevant de la Politique de la ville.
Nous proposons de généraliser les Conseils Citoyens, avec un droit à l'information, la possibilité d'avis obligatoires et de pouvoirs d'interpellation, la dotation d'un budget propre soumis au contrôle des exécutifs locaux.

58 Imposer la parité dans les structures dirigeantes économiques, sociales et syndicales

Les Radicaux appellent à une mesure exemplaire dans les administrations et les entreprises publiques, mais également dans les structures privées économiques, sociales et syndicales, touchant des subventions publiques et aides publiques, en imposant la nomination paritaire des équipes de direction et de gouvernance sociale.

59 Accélérer le choc de simplification administratif

Les relations entre usagers et administration ne doivent plus être kafkaïennes. La crise sanitaire liée à la pandémie a démontré qu'il est indispensable d'intensifier le « choc de simplification » démarré en 2013. Simplifier, c'est depuis 2013 le mot d'ordre des gouvernements successifs. En près de six ans, beaucoup a déjà été fait pour faciliter la vie quotidienne des entreprises et des particuliers, bâtir une relation de confiance entre l'administration et ses usagers et favoriser un gain collectif de temps et d'argent. Il reste cependant beaucoup à faire et les Radicaux souhaitent que cette démarche soit accélérée. Plus que la mise en œuvre de moyens nouveaux ou de structures nouvelles, c'est une affaire de volonté politique et de rationalisation de l'action publique.

60 Développer des systèmes de consultations des citoyens sur le modèle des votations suisses

Les Radicaux souhaitent le recours régulier aux référendums nationaux, régionaux et locaux. Plutôt que le modèle binaire et, en réalité, plébiscitaire, développé sous la Ve République, nous souhaitons des consultations citoyennes permettant des réponses basées sur différentes options construites. Afin de faciliter celles-ci et dans la logique de notre proposition sur la dématérialisation des élections générales, nous souhaitons que ces concertations soient l'occasion de familiariser nos concitoyens aux différents modes de consultation dématérialisée.
Comme ces concertations doivent permettre de dégager le consensus le plus large possible, nous souhaitons que nos concitoyens puissent, s'ils le souhaitent, exprimer plusieurs choix pour une même alternative (scrutin par approbation ou assentiment).

Une République des familles (sous toutes ses formes)

L'année 2020 aura été marquée par la légalisation de la PMA pour toutes, proposition qui figurait depuis longtemps dans l'agenda radical. Cette légalisation va permettre de mieux prendre en compte les nouveaux schémas familiaux ainsi que renforcer l'établissement d'une égalité de droit et de fait entre personnes hétérosexuelles et homosexuelles. Cependant, nous considérons qu'en la matière, il reste encore beaucoup à faire afin que notre société évolue vers un modèle familial plus ouvert pour tous et reconnu par tous.

61 Révolutionner le congé parental

Les Radicaux proposent de révolutionner notre modèle de congé paternité ou maternité par l'instauration d'un « capital jours-enfant » à la naissance d'un nouveau membre de la famille à utiliser avant l'âge de 6 ans et ce, de manière indifférente par le père ou la mère (160 jours à comparer aux 148 jours des congés paternité et maternité cumulés). Ce système permettra aux parents de prendre librement des journées de repos afin de s'occuper de leur dernier né dans une limite déterminée par la loi. Il permettra de

mieux prendre en compte la réalité des besoins de l'enfant, qui ne sont pas uniquement concentrés sur les premiers mois de vie (par exemple : capital-jours utilisable pour les rentrées scolaires mais aussi en cas de maladie ou d'accident de la vie). Il devra aussi prendre en considération les réalités de vie professionnelle des artisans, commerçants, libéraux et agriculteurs.

■ 62 Accorder un congé au(x) parent(s) en cas d'une naissance mort-né ou perte avant terme

Aujourd'hui, cette situation est encore très mal reconnue. Les Radicaux souhaitent fixer un principe clair et sans condition de droit aux congés pour le ou les parents ayant à vivre une situation aussi dramatique qu'une naissance « mort-né » ou une fausse couche.

■ 63 Augmenter la Prestation de garde (PAJE) et prolonger le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour les familles monoparentales

Il s'agit de familles à la situation économique souvent compliquée. Les Radicaux souhaitent qu'une augmentation de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) soit possible selon des critères sociaux précis afin de permettre à ces familles de concilier vie économique et vie familiale. Ils proposent également la prolongation du CMG au-delà de 6 ans, jusqu'à une autonomie suffisante de l'enfant pour rester seul à la maison (évaluée à 7 ou 8 ans).

■ 64 Faciliter la garde des jeunes enfants par la promotion de l'emploi des jeunes et des seniors

Nous souhaitons la création d'un statut spécifique dans le droit du travail et d'une plateforme numérique nationale permettant la promotion de l'emploi des jeunes de 15 à 25 ans, mais aussi des seniors, pour la garde des enfants à domicile. Par ailleurs la création de plateformes locales permettrait d'articuler au mieux les offres publiques et privées sur un territoire.

Une République protectrice pour tous, solidaire et sans exception

■ 65 Fabrique de la cité : de la société inclusive à la conception universelle

La société inclusive est une société ouverte à tous et à toutes, qui n'exclut personne et qui vise à réunir toutes les sensibilités et à inclure chacun, quels que soient son statut, ses origines, ses capacités, son genre, son âge, son orientation sexuelle, ses croyances ou ses convictions. Aboutir à une telle société nécessite une stratégie qui vise à concevoir et élaborer des environnements, produits, communications, technologie de l'information et services qui soient, autant que faire se peut, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous : c'est la définition de la conception universelle. C'est pourquoi les Radicaux souhaitent que l'État demande à chaque élu, chaque collectivité, chaque administration de s'engager pour une société inclusive en reprenant notamment les propositions suivantes :

- Un réel exercice de la citoyenneté et le respect de la dignité des personnes,
- Un environnement sans obstacles,
- Une éducation inclusive à tous les degrés d'enseignement,
- Un égal accès à la vie professionnelle,
- Une vie décente,
- Un financement intégral des dépenses liées à l'accès à l'autonomie,
- L'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire,
- Un égal accès à la vie culturelle, artistique et sportive,
- Une offre de service au plus près des besoins et aspirations des personnes,
- La reconnaissance des problématiques spécifiques des individus en situation de handicap et le respect de leurs droits.

■ 66 Accompagner effectivement les élèves en situation de handicap

Parce qu'elles sont partie intégrante de notre République et que leur courage et leur ténacité forcent le respect, les personnes handicapées doivent être mieux reconnues et accompagnées. Leur intégration est un marqueur de notre humanité. Parce qu'ils sont aussi la France de demain, les élèves en situation de handicap doivent être mieux pris en charge. Trop de ces élèves ne bénéficient pas encore de l'assistance ou de la structure d'accueil auxquelles ils ont droit. Dans ce domaine, la puissance publique (Éducation nationale, Départements) semble toujours en retard et les procédures mises en place paraissent souvent dilatoires, donnant l'impression de « réponses de papier ».
Le Parti Radical demande une remise à plat de ces dispositifs afin de les rendre encore plus opérationnels et réactifs et, là encore, de prévoir, sur le quinquennat, une mise à niveau des moyens et personnels dévolus à cette mission pérenne de service public. Cette pérennité appelle la création d'un véritable corps d'accompagnants de ces élèves en situation de handicap (AESH).

■ 67 Promouvoir le Handisport

Il faut développer une véritable politique en matière d'handisport, c'est pourquoi nous proposons de :

- Développer l'accès à la pratique du plus grand nombre en restructurant l'offre de licence pour favoriser une pratique multisports,

- Apporter un réel soutien financier aux espoirs sportifs et aux sportifs de haut niveau handisport,
- Renforcer les parcours d'accès à l'excellence sportive handisport (parcours universitaires, partenariat entreprise, etc.)

Nous demandons la retransmission obligatoire des compétitions handisports sur les médias de service public.

■ 68 Protéger nos libertés avec une loi de programmation de sécurité et de la justice permettant une orientation pluriannuelle des dépenses de l'État à l'image de ce qui a été fait pour nos Armées.

La sécurité des biens et des personnes est la première des libertés. Une justice rendue dans des délais raisonnables est garante de la cohésion républicaine.

Depuis de nombreuses décennies, ces deux institutions souffrent d'une insuffisance chronique de moyens qui est devenue insupportable alors même que nous assistons à la remise en cause de l'autorité publique et à la judiciarisation de notre société.

Des progrès budgétaires ont déjà été consentis mais ils doivent maintenant s'inscrire dans la durée. Le Parti Radical demande que le prochain gouvernement présente une loi de programmation « Sécurité – Justice » permettant une orientation pluriannuelle des dépenses de l'État à l'image de ce qui a été fait pour nos Armées.

■ 69 Sécurité : exiger la signature de convention entre police municipale et forces de l'ordre nationales afin d'obtenir une véritable police de proximité

L'accroissement des moyens dévolus à la Sécurité et à la Justice ne pourra être efficace que s'ils peuvent s'appuyer sur une véritable police de proximité qui articule prévention et répression.

Attachés à une République décentralisée, les Radicaux proposent d'intégrer les polices municipales dans cette démarche dans le cadre de conventions de partenariat qui préciseront le rôle de chacun et qui devront être étendues à tous les territoires à la fin de la mandature. Ces conventions devront être obligatoires sur tous les territoires et être plus opérationnelles : elles devront notamment détailler le rôle de chaque police entre proximité et répression. La sécurité dans le monde rural devra aussi être prise en compte dans ses spécificités.

■ 70 L'obligation d'éloignement avec les victimes en cas de violences. Au- delà des bracelets d'éloignement, proposer aux victimes de violences un bracelet d'alerte

Lorsque le gouvernement reprend en 2020 l'idée avancée par les Radicaux d'un bracelet anti-rapprochement (BAR – décret du 23 septembre 2020), nous ne pouvons que soutenir cette nouvelle disposition. Cependant, les Radicaux estiment que cette mesure doit pouvoir être imposée par le juge avec le seul consentement de la victime (actuellement le consentement des deux parties est un pré-requis indispensable). C'est pourquoi nous proposons une modification en ce sens du décret prévoyant le BAR.

■ 71 Défendre la République, c'est protéger tous les Français

Dans l'attente d'une véritable Défense européenne, et dans le cadre national qui est aujourd'hui le nôtre, les Radicaux se félicitent de l'augmentation du budget de la Défense avec plus de 300 milliards d'euros prévus d'ici 2025 mais ils souhaitent que l'impact du coût des OPEX ne puisse en rien menacer les crédits d'équipements et les crédits des renouvellements des matériels. La France doit demeurer une puissance nucléaire et capable de projection. Elle doit cependant aussi se préparer à de nouveaux théâtres de guerres ; les « cyber-menaces », l'espace et les fonds marins. En particulier, la montée en puissance du « big data » militaire est une nécessité.

Le Parti Radical propose que le partenariat civil et militaire s'intensifie notamment dans le domaine de l'industrie militaire en créant par exemple une structure intégrée à la DGA, accueillant chercheurs, ingénieurs et techniciens civils favorisant ainsi l'innovation, l'amélioration de nos équipements et la création de systèmes du futur. Cette collaboration entre civils et militaires pourrait s'étendre à d'autres domaines. La réserve citoyenne et l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale doivent aussi être développés en ce qu'ils participent de ce lien Armée/Nation.

Une République de droits nouveaux

■ 72 Pour un meilleur accompagnement en fin de vie

Pour assurer une fin de vie exempte de souffrance et d'atteinte à la dignité pour tous les citoyens sur tout le territoire, le Parti Radical propose une loi encadrant et libérant un accès à des soins de fin de vie adaptés au contexte singulier de chaque situation à travers :

- Une prévention active de l'isolement social sous toutes ses formes,
- La création du principe d'autodétermination ultime qui englobe des directives anticipées élargies à la qualité de vie en cas d'impossibilité de communiquer ou d'exprimer ses choix, aux rituels cultuels ou laïcs que l'on souhaite pour soi et ses proches en cas de fin de vie et les conditions pratiques morales, physiques et spirituelles que l'on souhaite se voir appliquer, le cas échéant, pour s'affranchir d'une

déchéance ou d'une souffrance que l'on ne souhaite pas s'imposer ou imposer à ses proches,

- Un accès universel aux soins palliatifs et aux thérapeutiques adéquates à l'hôpital, en EHPAD et au domicile, d'ici 2025 avec un plan d'investissement massif,
- La capacité de bénéficier d'une aide active à mourir dans un contexte où la mise en œuvre de ce choix conduirait à une qualification juridique qui ne fasse pas obstacle aux dispositions légales et réglementaires relatives à une mort naturelle.

■ 73 Ouvrir un large débat national concernant la gestation pour autrui (GPA)

La Gestation Pour Autrui est le fait d'avoir recours à une mère porteuse pour concevoir un enfant. Cette pratique est illégale depuis 1994 en France. Nous sommes favorables à l'ouverture d'un débat national sur ce sujet. Ce débat doit permettre de trouver les mesures adéquates pour assurer la protection des enfants français nés de GPA à l'étranger, et trouver des solutions équitables s'agissant du traitement de ces situations par l'état civil français. Par ailleurs, ce débat doit aussi permettre de déterminer s'il existe les conditions garantissant une GPA éthique, conforme à l'intérêt des parents, des enfants et de la mère porteuse.

■ 74 Légaliser le cannabis pour en contrôler enfin l'usage et la vente

La France est le pays de l'Union européenne où la consommation régulière de cannabis est la plus importante, et ce malgré une législation parmi les plus répressives d'Europe. Pour mettre fin à cette situation ubuesque, coûteuse sur le plan financier et de la santé, le Parti Radical propose de légaliser et de contrôler (création d'une agence au sein du ministère de la santé), la production, vente et consommation de cannabis. Cette légalisation concernera uniquement les produits comportant un taux maximum de THC et ne sera accessible qu'aux adultes de plus de 21 ans afin de signaler leur dangerosité.

Une telle mesure permettrait à l'État de dégager des marges financières, de contrôler la qualité du produit, de surveiller le public auquel celui-ci est vendu et n'entraînerait, comme le démontre le bilan dans tous les pays ayant légalisé sous contrôle public la vente de cannabis, aucune hausse de la consommation.

■ 75 Inscrire la langue des signes et le Braille dans notre Constitution

En France, 10 millions de personnes souffrent de problèmes d'audition et 932 000 sont malvoyantes selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES).

Pourtant, les citoyens français souffrant de ces pathologies manquent encore de reconnaissance juridique. Dans la vie quotidienne, ce manque de reconnaissance est constaté à la fois dans les domaines éducatifs, professionnels, médicaux et culturels.

Avec la loi N°2005-102 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la langue des signes est devenue une langue de France, à côté du Français comme langue nationale. Pour le Parti Radical, l'inscription de la langue des signes et du Braille dans notre Constitution est une préoccupation majeure en matière d'égalité entre tous les citoyens.

Cette reconnaissance à l'échelle constitutionnelle participerait au rayonnement et à la créativité de la France mais permettrait aussi d'enrichir son identité culturelle. Il s'agirait également de faire valoir aux citoyens handicapés leur droit à les utiliser. Cette inscription dans la Constitution se traduirait par une modification de son article 2, dont les deux premiers alinéas deviendraient :

« Les langues de la République sont le français et la langue des signes française.

Les alphabets de la République sont l'alphabet latin et l'alphabet braille français. »

IV - Un nouveau modèle de développement durable

Face aux enjeux écologiques et économiques, le Parti Radical défend un nouveau modèle de société s'appuyant sur les principes du solidarisme : une société respectueuse de l'avenir mais aussi du présent, une société solidaire, accessible et compréhensible pour tous. L'impératif écologique oblige à repenser notre politique économique et nos pratiques quotidiennes ; l'impératif de justice sociale amène les Radicaux à proposer une remise à plat de notre fiscalité et de la répartition des richesses.

L'éco-solidarisme : la solution des Radicaux pour une transition écologique acceptée par tous

■ 76 Lancer au niveau national un grand plan de rénovation de logement et de construction aux nouvelles normes écologiques afin de respecter la réduction de gaz à effet de serre

Les moyens consacrés à la rénovation thermique représentent environ 2 milliards d'euros par an. Il faut passer à 10 milliards d'euros. La rénovation thermique des bâtiments, comme l'a suggéré la Convention citoyenne pour le climat et comme le Parti Radical l'a déjà proposé, doit devenir obligatoire. Pour cela, il propose de flécher une part des subventions et ou des emprunts européens à venir vers la rénovation thermique des bâtiments dans les quartiers « politique de la ville » et vers le parc privé. Le Parti Radical propose d'appliquer sur ces travaux un taux de TVA à 5,5 % voire nul en lien avec notre proposition de refonte fiscale. Un taux de TVA similaire devra s'appliquer à la production de logements neufs et plus particulièrement lorsqu'ils utilisent des matériaux « écoresponsables » dans leur processus de production. De cette manière, il s'agit de faire émerger progressivement et à des prix convenables des logements écoresponsables.
En matière de logements sociaux, le Parti Radical appelle à rénover énergétiquement les 800 000 habitations de ce type classées E, F, G sur cinq ans permettant ainsi de redonner du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes. Pour répondre aux aspirations des Français précaires à vivre mieux, et pour répondre aux besoins croissants de logements dans un climat de tension immobilière, nous devrons produire sur trois ans 450 000 logements sociaux neufs.

■ 77 Repenser la politique énergétique nationale globale

Pour accélérer l'accès pour tous aux énergies propres et durables afin de pallier toutes les situations de précarité et de pauvreté énergétique, le Parti Radical entend insuffler le développement de solutions insuffisamment exploitées comme la récupération de la chaleur incidente issue de l'activité industrielle proche d'une densité urbaine adéquate pour le chauffage urbain. Au-delà, il suggère de repenser la doctrine de conception d'emploi et de financement des énergies alternatives, en prenant en compte leur rendement effectif et leur impact environnemental holistique. Parallèlement, la valorisation des déchets reste insuffisante quantitativement et qualitativement, tout comme reste insuffisante la recherche fondamentale et appliquée dans ce domaine. En plus de la réduction de l'empreinte carbone attendue, un effet levier pour l'emploi sur les territoires est attendu pour ces mesures.

■ 78 Investir dans une filière nucléaire innovante : développer la fusion nucléaire

Le Parti Radical considère que la France ne peut pas faire l'économie d'un véritable débat sur l'avenir de la filière nucléaire. A l'opposé d'un écologisme intégriste, mais loin de nier la nécessité de concilier cette production d'énergie décarbonée avec le développement durable, les Radicaux appellent la véritable rénovation de la filière industrielle nucléaire française. D'abord, en menant une politique tarifaire garantissant la pérennité et le renouvellement des installations, avec une capacité d'investissement plus forte dans la R&D, le traitement et la sûreté. Ensuite, en privilégiant le développement des micro-centrales, à côté du développement continu des énergies renouvelables, afin de pouvoir faire face à l'accroissement futur de la demande, notamment liée au développement des véhicules électriques. Enfin, cette modernisation de la filière nucléaire énergétique doit naturellement s'accompagner d'une politique de recherche et de soutien aux solutions de stockage électrique.

« La filière nucléaire constitue un fleuron de l'industrie énergétique française, elle doit être soutenue et modernisée, mais aussi adaptée aux enjeux écologistes de notre temps. C'est une condition du succès dans la lutte contre les changements climatiques ».

■ 79 Revaloriser les atouts sous-utilisés de nos côtes

Pour contrer cette sous-utilisation, le Parti Radical entend instaurer une classification du littoral selon les risques probables ou avérés auxquels il est exposé comme, par exemple, les risques géomorphologiques (mouvements de terrains

consécutifs aux pluies torrentielles), les risques hydro-météorologiques (tempêtes, sécheresses, inondations) et leurs conséquences comme le recul des rivages par la montée des eaux ou l'érosion à proximité des zones urbanisées ou industrialisées ou, au contraire, l'ensablement des installations et des voies navigables. Au-delà de la classification et de la création de plateformes régionales d'alerte sur ces risques, la création d'un inventaire des ressources spécifiques minérales, végétales, halieutiques et des besoins de conservations des équilibres écologiques s'avère nécessaire dans un contexte où là encore, l'effet levier pour l'emploi sur les territoires est capital.

■ 80 Lutter efficacement contre la pollution marine

Nous constatons deux catégories de pollutions marines :

- Les pollutions endogènes : dégazages, ordures rejetées en mer (incivisme), catastrophes en mer (dispersion du fuel)
- Les pollutions exogènes : pollutions issues de l'agriculture, rejets des eaux polluées (privatives et collectives)

La protection des milieux marins doit s'intensifier (méthodes à privilégier) :

- Ne plus déverser des eaux polluées
- Réaliser des espaces tampons avant rejets en mer
- Traiter les eaux pluviales de proximité urbaine
- Améliorer les performances des usines de traitements sur le continent
- Améliorer les contrôles de pollutions dans les fleuves et les rivières.

Les contrats de territoires (Régions – PETR) devront veiller au respect de ces principes de base.

■ 81 Créer un Haut-commissariat aux risques naturels et technologiques

L'actualité nous rappelle que différents risques dans nos sociétés peuvent affaiblir celles-ci quelle qu'en soit la nature : naturelle, industrielle, technologique, sanitaire ou terroriste.
Ces risques posent des problèmes de prévention, de communication, d'alertes, de traitement, de continuité, d'adaptation avec des conséquences fortes sur les territoires et les personnes pendant la crise et après celle-ci. L'État et ses administrations concentrées et déconcentrées, les élus, les entreprises, les associations, les citoyens ne sont pas assez impliqués dans les processus et ne connaissent pas tous les risques et leurs conséquences.
Il est nécessaire que tous soient en situation de les appréhender pour éviter au mieux des situations anxiogènes. Cet organe central des autorités de régulation dressera un état des lieux, et organisera la concertation et l'anticipation des risques et traitements de crises ainsi que les conditions d'une communication plus efficace et transparente.

Agriculture & Pêche en pointes

■ 82 Promouvoir une agriculture responsable au service de l'homme dans le respect du vivant (agriculture raisonnée ou biologique en renforçant les aides à la conversion)

L'agriculteur doit être aidé à développer des cultures de qualité répondant aux besoins alimentaires et à des exigences environnementales fortes.
Pour continuer à développer ce rôle essentiel à l'agriculture nous proposons un plan national de développement de la présence d'arbres et de haies auprès des cultures et prairies et de réduction de l'usage des intrants au profit des biopesticides. Il nous faut mettre en place ce programme de façon ambitieuse afin d'enrayer la chute de la biodiversité de nos campagnes. Par exemple, il conviendra de préserver les retenues d'eau collinaires comme moyens de maintenir une agriculture diversifiée dans certains territoires.
Nous proposons également de permettre la conciliation de l'élevage et de l'environnement en faisant de l'élevage en prairie un outil de notre politique de capture carbone.
Afin de protéger nos producteurs, les règlements environnementaux et sanitaires appliqués aux produits agricoles au sein de l'Union européenne doivent impérativement être aussi mis en œuvre pour toute importation agricole.

■ 83 Exploiter durablement les ressources halieutiques

Il s'agit de rendre la pêche durablement responsable. Protéger et rendre plus efficace la protection de la pêche artisanale, a contrario de la pêche hauturière « meunière » qui détruit tous les fonds marins et empêche les zones de ressources de se développer. Permettre à l'aquaculture de perdurer dans les baies, les estuaires et les zones insulaires sensibles. Éviter la surexploitation des ressources marines (interdiction des systèmes de pêche qui ont pour conséquence le raclage des fonds marins, ou encore la pêche dite « électrique »). Il faut impérativement stopper toutes les dégradations causées aux zones de ressources, entretenues par les pêcheurs locaux.
En Méditerranée, lutter largement, en coordination avec les pays riverains, contre toutes les pollutions exogènes et endogènes qui mettent déjà en péril la durabilité de cette mer fermée, sans influence de marées. La protection et la réimplantation des massifs de corail font partie de ce projet. Ces dispositions permettront de protéger la biodiversité marine.

■ **84 Encourager les prairies temporaires, les cultures intermédiaires, l'agroforesterie intra-parcellaire et augmenter les aides de l'État au développement des forêts.**

Respecter le lien sol/plantes/animal est un principe fondamental pour assurer une agriculture durable et performante respectant la biodiversité. Ainsi, renforcer la part des prairies temporaires à base de graminées dans l'assolement est une nécessité ; cela notamment pour favoriser la fertilité des sols, le stockage de carbone ainsi que l'autonomie alimentaire des troupeaux. Il s'agit aussi d'augmenter le recours aux cultures intermédiaires permettant de réduire la pollution de l'eau, des sols donc d'accroître leur portance, de limiter le développement des adventices.

Diversifier la production des parcelles, garantir la qualité et la quantité d'eau ou le stockage de carbone, doivent passer par un accroissement de l'agroforesterie, associant arbres, cultures ou animaux sur une parcelle agricole ou en bordure de champ.

La forêt est une richesse essentielle pour une biodiversité élevée, pour l'homme et pour l'économie. Son développement doit être une priorité nationale : les aides de l'État doivent être accrues pour une politique forestière et de filières cohérente, conciliant réellement nécessités environnementales et industries transformatrices.

Une République écologique repensée pour le quotidien de chacun

■ **85 Renforcer les filières en développant l'économie circulaire**

Les déchets doivent devenir des ressources. Leur valorisation (collecte, tri, transformation, réutilisation) doit être au cœur du projet afin de faire baisser la consommation de matières vierges. 65 % des déchets sont recyclés aujourd'hui en France mais il faut aller plus loin et promouvoir une politique « Zéro déchet ».

Renforcer la réglementation sur la gestion des déchets et veiller à son application effective et rendre obligatoire le recyclage du plastique à usage unique. Cela contribuera à fournir des matières premières à l'industrie et à en réduire l'impact environnemental. Mise en place d'une écotaxe positive, TVA allégée sur les circuits vertueux, produits sans emballages, produits en vrac, produits bio, des bonus avec une dotation zéro déchets ou un système de cashback pour les consignes.

■ **86 Accélérer le développement des mobilités douces**

Adapter les services aux besoins des usagers et développer l'innovation à travers une offre de Mobilité sans coutures (logique d'itinéraires, billettique d'itinéraire qui ne soit pas multiple en fonction des moyens de transport donc billettique unique sur tout l'itinéraire prenant en compte la multi modalité/ digitale de point à point, territoires interconnectés).

La décarbonatation de l'économie doit être une priorité. Les transports représentent aujourd'hui 43 % des émissions de CO_2 liées à la consommation d'énergie en France alors que le chauffage des locaux d'habitation et tertiaire compte pour 26 % dans ces émissions. Le service public des transports notamment doit se transformer et amorcer le virage de la mobilité durable en prenant en compte la santé publique et l'environnement. Les infrastructures doivent être adaptées. Un changement de la place de la voiture dans les métropoles doit être mis en œuvre pour respecter les impératifs de santé publique (pollution de l'air, …)

■ **87 Restaurer la biodiversité urbaine et promouvoir le compostage domestique et partagé**

Développer la biodiversité en ville grâce à une implication concrète de ses habitants dans la préservation des pollinisateurs sauvages et le développement des ruchers, l'aménagement de mini-forêts urbaines, le développement de l'agriculture urbaine et l'aménagement de coulées vertes, la promotion des compostages domestiques ou partagés.

Le compostage permet de réduire les volumes des déchets traités. On estime que 30 % au moins des déchets qui finissent à la poubelle pourraient être compostés (épluchures, restes de repas, tontes d'herbe…). Le compostage partagé peut être organisé dans l'espace privé d'un immeuble collectif ou d'une entreprise ou mis en place avec les habitants dans l'espace public d'un quartier. Le compostage domestique peut être facilité par la mise à disposition de composteurs gratuits pour les familles qui s'engagent dans cette démarche. Afin d'optimiser la réduction des déchets, il convient de prévoir des ateliers d'initiation et de perfection au compostage et une sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge au cycle naturel de la transformation des biodéchets.

■ **88 Mettre en place un plan de lutte contre l'obsolescence programmée**

Ce plan est nécessaire afin de diminuer la production de déchets, de respecter l'environnement et d'économiser les ressources qui deviennent de plus en plus rares. Il faut rendre transparente la durée de vie réelle des produits par un affichage et aller plus loin que « l'indice de réparabilité » mis en place au 1er janvier 2021.

- Mise en place d'un accord État-Région pour un plan de subvention de 200 millions d'euros.
- Mobilisation de l'argent de l'écotaxe pour financer et développer un réseau de structures

de réparation (associations, coopératives…) à l'échelle locale des bassins de vie.
- Mise en place de ressourceries dans toutes les intercommunalités.

Libérer l'emploi et responsabiliser nos entreprises

■ 89 Mettre en place un contrat de travail unique (en finir avec la dualité CDD/CDI)

La dichotomie entre contrat à durée déterminée et à durée indéterminée ne répond ni aux aspirations des citoyens ni aux besoins des entreprises. Elle ne répond ni au besoin de souplesse des entreprises, ni au besoin de stabilité des employés. Elle classe les personnes en CDD dans une position d'infériorité sociale, de difficulté d'accès au crédit et au logement. Pour réconcilier ces aspirations profondes de la société française, le Parti Radical propose de mettre fin à la séparation CDD et CDI pour les remplacer par un contrat de travail unique européen. Ce contrat sera à durée indéterminée, mais plus facile à rompre pour l'employeur. Afin d'éviter un trop grand nombre de licenciements et un abus par les employeurs de cette capacité, une variation importante des cotisations sera mise en place en fonction du nombre de licenciements, sur la base du modèle présenté par le prix Nobel d'économie Jean Tirole.

■ 90 Rapprocher la chaîne de valeur au plus près du client et du consommateur final

Il existe plusieurs modes de rapprochement de la chaîne de valeur. Tout d'abord, le rapprochement des sites de production. On peut ainsi imaginer un rééquilibrage entre chaînes mondiales et chaînes plus locales. Ensuite, la transformation des process de production avec le développement de la production à la demande, de la production sur mesure et de l'auto-production par le client/consommateur.
Enfin, l'adoption de modèles d'affaires centrés sur le client/consommateur, par exemple en valorisant la fabrication française dans un modèle de proximité géographique ou l'engagement écocitoyen dans un modèle de proximité identitaire

■ 91 Remettre à plat la fiscalité sur la production des entreprises en supprimant l'impôt de production le plus injuste, la C3S

Les Radicaux proposent de remettre à plat la fiscalité sur la production des entreprises. Absurdes, ces impôts qui pèsent autant sur les entreprises en difficulté que sur les bénéficiaires, doivent être supprimés pour être rebasculés vers un impôt sur les profits des entreprises.
Prioritairement, les Radicaux considèrent que la contribution sociale de solidarité des sociétés dite C3S doit être supprimée, sauf sur les secteurs bancaires et assurantiels, et que la cotisation foncière des entreprises doit être entièrement revue pour se baser sur les résultats de l'entreprise.
Ces réformes doivent être réalisées concomitamment avec la garantie constitutionnelle de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales afin de s'assurer que celles-ci ne pâtissent pas de la suppression de ces impositions et puissent ajuster la fiscalité en fonction des réalités de leurs territoires.

■ 92 Conditionner les aides aux entreprises, les accès aux marchés publics et les politiques de réduction d'impôts en fonction de critères sociaux et environnementaux

Pour les Radicaux, l'économie n'est pas une fin en soi mais doit servir un objectif commun.
Libérer les entreprises et les citoyens des contraintes fiscales et réglementaires archaïques est une nécessité absolue. Toutefois, plus nécessaire encore est l'adaptation de notre économie aux enjeux climatiques et aux priorités sociales et humaines auxquelles aspirent nos concitoyens.
Ainsi, conscients de l'urgence écologique et sociale, les Radicaux proposent de conditionner les aides aux entreprises, l'accès aux marchés publics mais aussi aux politiques de réduction d'impôts, au respect de critères sociaux et environnementaux (ESG).

■ 93 Généraliser l'intéressement ou la participation à toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

L'augmentation du pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des Français. Pour répondre à cette préoccupation sans augmenter le coût du travail ni fragiliser notre système de sécurité sociale, les Radicaux considèrent qu'il est nécessaire d'associer davantage les salariés aux résultats de l'entreprise. Les bénéfices produits et l'atteinte des objectifs fixés par l'entreprise résultent de leur travail : il est juste de leur permettre d'en profiter.
Dès lors, le Parti Radical propose d'aller plus loin encore que la loi Pacte dans l'implication des salariés aux résultats en généralisant l'intéressement et la participation à toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

■ 94 Réanimer notre économie par un électrochoc sur le coût du travail, favorisant l'embauche des jeunes, des personnes handicapées et des plus de 55 ans.

- Suppression de la CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement du secteur privé jusqu'au 31 décembre 2022.
- Diminution des charges patronales de 7,3 % jusqu'au 31 décembre 2023.
- Exonération totale de charges / impôts - pendant un an - toute entreprise naissante dans les domaines de l'économie durable (recyclage, biologique, isolation,…), puis baisse progressive de cette aide.

- Mise en place d'une exonération totale de charges pendant la première année d'embauche en CDI d'un jeune de moins de 25 ans, d'une personne handicapée et des plus de 55 ans, et de tout chômeur de longue durée. Cette baisse de cotisation ne sera toutefois accordée entièrement que pour l'emploi de personnes à plus de 1,3 SMIC.

■ 95 Donner une nouvelle ambition au tourisme français par une refonte de son organisation et par des moyens accrus et ciblés.

Première destination mondiale en nombre de visiteurs, ce qui représente 8 % du PIB, la France ne génère pas les revenus touristiques à la hauteur de son rang en comparaison de pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou la Thaïlande. Au niveau des collectivités, la « compétence partagée » en matière de tourisme entraîne un saupoudrage et un éparpillement des moyens qui ne favorisent pas une ambition nationale créatrice d'emplois. Une refonte de l'organisation touristique sur le territoire est nécessaire. Le tourisme mérite un Ministère fort auquel on pourrait rattacher le transport, avec une compétence recentrée et des fonds importants ciblés sur des objectifs clairs. Nous proposons aussi d'élaborer une véritable plateforme de promotion des événements nationaux et locaux qui permettra aux touristes français ou étrangers de préparer leurs projets de vacances (lieu et date) en fonction des événements, et inversement.
Ce sont ces mesures qui nous permettront de marquer une ambition nouvelle pour le tourisme français contribuant à la richesse nationale et à la production d'emplois non délocalisables.

Repenser en profondeur notre modèle économique et social

■ 96 Le revenu universel débattu et expérimenté

L'expérimentation du Revenu Républicain Universel (2RU), qui permet d'offrir un minimum vital à tous les citoyens, doit s'inscrire autour d'un plan sérieux permettant sa mise en œuvre. Face à la multiplicité des minima sociaux qui entraîne des effets de trappe piégeant les bénéficiaires dans l'assistanat, ce Revenu Républicain Universel simplifiera le mécanisme des aides sociales actuelles et garantira l'activité de chacune et de chacun (formation, activités utiles, activités professionnelles). Ainsi, les Radicaux proposent de verser à toute personne de plus de 18 ans résidant durablement en France une allocation de 700 € par mois. Ils proposent également de verser 130 euros supplémentaires par enfant mineur. Parce qu'une telle mesure doit être budgétée pour être crédible, les Radicaux proposent différentes mesures d'économies (suppression de la prime d'activité, du RSA, des prestations familiales, modulation du minimum vieillesse, du montant des retraites…) estimées à 145.1 milliards d'euros par an. Les Radicaux proposent également de nouvelles ressources, fondées notamment sur la refonte globale de l'impôt sur le revenu (suppression annoncée dans son état actuel), la CSG et la CRDS, dans un nouvel impôt universel. Par ailleurs, la lutte contre la fraude et une micro-taxe sur les transactions électroniques, rapportent au total 323 milliards d'euros par an.
Ambitieux, ce projet n'a aucunement pour objet de désinciter à l'emploi. Les études réalisées dans d'autres pays sur les expérimentations de revenu universel démontrent qu'il ne détourne pas les bénéficiaires du marché du travail. Il s'agit de donner à chacun confiance en l'avenir, avec la volonté d'entreprendre, de construire et d'innover grâce à la sécurité apportée par un modèle social complètement renouvelé.

■ 97 Imaginer un Ministère de l'aménagement du temps et du territoire pour réfléchir à une nouvelle politique des temps

Cette nouvelle politique publique aurait pour objet de proposer des actions en matière d'aménagements urbains, de fonctionnement des services publics, de transports. Dans le domaine du travail, il s'agirait d'agir sur les horaires de travail, les inégalités de temps d'accès, de réfléchir à l'organisation du temps de travail en relation avec les entreprises compte-tenu du développement du télétravail ou encore de l'organisation du temps de travail sur 4 jours.

■ 98 Une sixième semaine de congés avec la suppression de cinq jours fériés

Les Radicaux, dans le cadre de l'assouplissement et la redéfinition du temps de travail souhaitent le maintien d'un nombre réduit de jours fériés obligatoires (le 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 11 novembre - journée de toutes les mémoires - et 25 décembre, et bientôt le 9 mai) et la possibilité de transformer les autres jours fériés en jours de congés pris à l'initiative exclusive du salarié (sixième semaine de congés payés).

■ 99 Reconnaître le bénévolat via l'engagement du bénévole, acteur majeur de la cité

Attachés au principe républicain de fraternité et à l'engagement associatif, les Radicaux appellent à renforcer l'accompagnement des citoyens et des structures dans leurs divers engagements bénévoles :

- Former la jeunesse aux principes de l'engagement avec l'apprentissage des bases de l'économie sociale et solidaire dès le collège ;
- Mettre en place un tronc commun de formations certifiantes pour l'ensemble des bénévoles, un

renforcement du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) bénévole et la création d'une « troisième voie » d'intégration dans la fonction publique après cinq années d'expérience bénévole ;

- Dédier des financements publics nécessaires à la formation des bénévoles, au-delà du compte d'engagement citoyen pour les associations qui n'en auraient pas les moyens et proposer un guichet informatif ;
- Dans le cadre d'une association reconnue d'utilité publique ou agréée par l'Etat, valoriser l'activité de l'élu associatif, par l'attribution d'un trimestre d'allocation retraite par tranche de dix années d'engagement associatif ;
- Elargir la prestation de compensation de la personne handicapée au champ associatif.

■ 100 Réformer la fiscalité immobilière par une fiscalité immobilière personnelle unique et décentralisée

Toute la fiscalité immobilière est inégalitaire. Le quinquennat qui s'achève a vu la diminution de la taxe d'habitation. Il faut poursuivre en supprimant progressivement celle-ci et toutes les autres taxes sur l'immobilier, les droits de mutation, TVA, taxe sur la plus-value… en considérant que le volume des impôts fonciers et immobiliers représente environ 80 milliards d'euros/an.
Afin de réintroduire de l'égalité mais aussi d'inciter à la circulation des actifs immobiliers, le Parti Radical propose la mise en place d'un système simple à partir de ce que représente la valeur du patrimoine immobilier dans notre pays. Le patrimoine immobilier représente environ 7300 milliards d'euros (bâti et non bâti en 2018) : l'application d'un simple taux de 1 % rapporterait 73 milliards d'euros venant compenser presque en intégralité le montant des impôts actuels. L'impôt viendrait ainsi s'appliquer en temps réel sur la valeur du bien.

■ 101 Suppression de l'impôt sur le revenu dans son état actuel (réforme couplée au revenu universel) – et remplacement par un « impôt citoyen général ICG », plus juste et pour tous

Le Parti Radical a porté l'instauration de l'impôt sur le revenu devant la représentation nationale en 1914. Il est attaché à sa progressivité inscrite dans l'histoire de la lutte pour la République et pour l'instauration du suffrage universel. Les Radicaux savent l'importance symbolique attachée à la contribution de tous à la solidarité et prospérité nationale. L'impôt est le fondement de la citoyenneté.
Aujourd'hui, une trop faible proportion de citoyens est appelée à contribuer et cela fragilise notre pacte social. Le Parti Radical considère que cela participe aussi de la désaffection civique. Il souhaite donc que chaque citoyen puisse contribuer à cette solidarité nationale. Dans le cadre de l'instauration du revenu universel proposé par le Parti Radical, il faudra assurer un paiement de l'impôt par tous, à hauteur proportionnée de ses moyens. Pour renforcer l'acceptabilité de l'impôt, il faudra aussi permettre à chaque citoyen de flécher une partie de son impôt.
Dans cette perspective, les Radicaux souhaitent supprimer l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) à la faveur d'un « impôt citoyen général » (ICG).

Rédacteurs du Manifeste :

Pierre Anselmo
Lara Aronio de Romblay
Monique Boulestin
Jean-Jacques Curiel
Nathalie Delattre
Jan-Cédric Hansen
André Piazza
Honoré Puil
France Savelli
Maëlo Seuret
Joël Thiery

sous la direction de :

Grégory Berkovicz
Frédéric Linée





Parti Radical - 1 place de Valois, 75001 Paris
01 42 61 02 02 - contact@parti-radical.fr - parti-radical.fr